

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 013_2024

Séance du vendredi 29 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
Le vendredi vingt-neuf mars à dix-neuf heures ;

Le Conseil Municipal s'est réuni exceptionnellement en salle René Cassin, sous la présidence Mme Jocelyne DURUT, Maire, en suite de convocation en date du 18 mars 2024 dont un exemplaire a été affiché en Mairie.

Étaient présents : Mme Jocelyne DURUT, Maire ; M. Philippe BLERVAQUE, Mme Catherine WILLEMS, M. Eddy ROLIN, Maire-adjoints ; Mme Justine DURETETE, Mme Catherine GOEDGEBUER, M. Franky SALON, Mme Virginie VASSEUR, M. Clément WALBROU, Mme Françoise WARNEYS, M. Christophe LOUVEAU, Mme Brigitte DELANNOY, Mme Domitille DENEUVILLE, Conseillers municipaux.

Étaient excusés :

M. Maxime ROSKOSCHNY, conseiller municipal, ayant donné procuration à M. Francky SALON ;
M. Bertrand TRINEL ayant donné procuration à Mme Domitille DENEUVILLE

Secrétaire de séance : Catherine WILLEMS

Fin de la séance : 20h30

L'Assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

VU :

Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 20121-29 et L. 2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK ci-annexé (*Annexe*) ;

La conformité des écritures comptables par le Trésorier de HAZEBROUCK des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, des titres de recettes émis et des mandats de paiement ordonnancés, des écritures d'ordre prescrites ;

CONSIDERANT que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 y compris celles de la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'année 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport de M. Philippe BLERVAQUE, Maire-adjoint ;

Et après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de :

(15 voix POUR)

- **DECLARER** que le compte de gestion de la commune d'Haverskerque pour l'exercice 2023 dressé par le Trésorier de HAZEBROUCK, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Jocelyne DURUT,
Maire d'HAVERSKERQUE



15400 - COMMUNE D HAVERSKERQUE -

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.
Observations :

GIVERS Melanie-Gwenael (1018316292-0), Inspecteur des Finances Publiques

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de **COMMUNE D HAVERSKERQUE** - pendant l'année **2023** et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

PAWLAK Christophe (1003631383-0), Inspecteur divisionnaire FIP hors classe
Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le _____ par l'organe délibérant.

A **HAZEBROUCK**, le **27/02/2024**

A , le

Exercice 2023

A HAVERSKERQUE
LE 29/03/2024

JOCELYNE DURUT
MAIRE



Envoyé en préfecture le 04/04/2024

Reçu en préfecture le 04/04/2024

Publié le



ID : 059-215902933-20240329-013_2024-DE